

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DE PECHERAT
N°019-2023
ANNULE ET REMPLACE ARRETE N°018-2023

Le maire de la commune de LES CLEFS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant que la société COLAS France située 81, route de Clermont 74331 LA BALME DE SILLINGY doit intervenir le mercredi 28 juin 2023 Route de Pêcherat pour réaliser des travaux de réfection d'enrobés ;

Considérant la demande de la société COLAS France en date du 21/06/2023 pour décaler la pose de l'enrobé au lundi 3 juillet 2023 ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories.

Arrête :

Article 1^{er} - La Route de Pêcherat sera fermée dans les deux sens de la circulation le lundi 3 juillet 2023 de 08h30 à 17h00 en raison de la pose de l'enrobé par le finisseur. Cf. plan ci-joint.

Article 2. - Il sera interdit de circuler et de stationner au droit du chantier.

Article 3. - La société COLAS Rhône-Alpes Auvergne est responsable de la pose de la signalisation et du balisage réglementaires.

Article 4. - La circulation normale pourra être rétablie sans préavis dès la fin des travaux, par enlèvement de la signalisation provisoire.

Article 5. - M. Le Maire,
Les Services Municipaux,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THÔNES,
La société COLAS France,
est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Les Clefs, le 22 juin 2023

Le Maire,
Sébastien BRIAND

PO
Buteux
Nathalie



Buteux
Le Le Adjoint.



Extrait
de
Plan

Ruisseau
(Torrent)

ZONE DE TRAVAUX
Route de Pêcherat